

Introduction

Françoise De Boe

Au nom du Service de lutte contre la pauvreté, je vous souhaite la bienvenue à cette journée d'étude sur la protection sociale et la pauvreté.

On souligne souvent que c'est grâce à son système de protection sociale que la Belgique a pu limiter, plus que d'autres Etats membres de l'Union européenne, les effets de la crise. C'est vrai, mais on constate aussi qu'elle ne protège pas tout le monde de la même façon. C'est ce qui ressort du dernier rapport bisannuel du Service, le 7^{ème}, dans la prolongation duquel cette journée est organisée.

Une des missions légales du Service est d'évaluer l'effectivité des droits fondamentaux mis à mal par la pauvreté et l'égalité d'accès à ces droits. La reconnaissance formelle d'un droit ne garantit d'aucune façon sa mise en œuvre, c'est particulièrement vrai pour les personnes qui vivent dans la pauvreté et la précarité. C'est vrai aussi pour le droit à la protection sociale - à la sécurité sociale et à l'assistance sociale - consacré dans plusieurs textes internationaux qui engagent la Belgique et dans la Constitution belge. L'inscription de la protection sociale dans ces textes signifie qu'elle est considérée comme essentielle pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

L'accord de coopération qui définit les missions légales du Service - signé par tous les gouvernements et approuvés par tous les parlements il y a 15 ans cette année - mentionne lui aussi explicitement la sécurité sociale comme « *prioritaire pour maintenir la cohésions sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain* ».

Renforcer l'effectivité de la protection sociale n'est donc pas un objectif optionnel ; autrement dit, on ne peut se résoudre à accepter que certaines personnes soient insuffisamment protégées. En d'autres mots encore, un même droit, formalisé avec les mêmes mots, ne peut se concrétiser de façon foncièrement différente selon qu'il est exercé par des personnes aisées ou par des personnes fragilisées.

C'est dans cette perspective que nous vous proposons de réfléchir aujourd'hui. C'est d'autant plus important que la protection sociale est mise sous pression et que la tendance est donc de l'appréhender avant tout en termes économiques, de coût économique.

Il est impossible d'aborder toutes les questions qui ont fait l'objet du dialogue qui a donné lieu au rapport, dialogue organisé durant près de deux ans, avec de nombreux acteurs venus d'horizons fort différents : associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, partenaires sociaux, mutualités, services publics et privés, administrations, institutions publiques de sécurité sociale ...

Le rapport est structuré en cinq chapitres, qui abordent

- la protection des personnes sans emploi : chômage, RI et assurance faillite ;
- la protection des personnes malades ou handicapées : soins de santé, indemnités en cas d'incapacité de travail, assistance sociale ;
- la protection des pensionnés et futurs pensionnés : pensions et Grapa ;
- la protection des enfants et de leur famille : allocations familiales.

Le premier chapitre est consacré aux lignes transversales, qui traversent les différents thèmes.

Nous avons choisi d'organiser la journée en quatre temps : le premier panel introduira les échanges sur les lignes transversales, le deuxième sur le statut cohabitant et le troisième sur la réforme de l'assurance chômage. Pour terminer, un échange aura lieu entre la salle et les personnes qui travaillent pour les bureaux d'étude des partis politiques, selon une méthode que Chris De Nijs vous expliquera.

Au-delà des constats et de l'analyse des raisons de la sous-protection des personnes les plus précarisées, le 7^{ème} rapport bisannuel formule aussi de nombreuses recommandations. Celles-ci sont également présentées dans un memorandum que le Service a transmis aux partis politiques, en vue des élections. La journée d'étude est l'occasion d'approfondir encore ce volet 'recommandations' du rapport.

Pour terminer, un point plus pratique : dans la farde qui vous a été remise à l'entrée, vous trouverez les textes des interventions des participants aux panels, vous les trouverez sur le site du Service dès demain. Sur la table qui se trouve à l'entrée de cette salle, il y a aussi des textes transmis par des intervenants, mais qui dépassent le cadre de leur intervention.

Je vous souhaite, je nous souhaite une fructueuse journée de travail.